

sions et de la Santé nationale, et de voir à la réintégration des militaires démobilisés, aux termes du décret C.P. 7633.

J'ignore pourquoi, mais ces dispositions ont fait l'objet de bien peu de publicité, bien qu'elles visent beaucoup plus loin qu'on ne le croit généralement. Le ministre ferait sans doute œuvre utile s'il fournissait à la Chambre l'occasion d'étudier à fond la réintégration des membres de nos armées, et si, en plus, il nous faisait part des mesures déjà prises dans ce sens.

Les observations que je désire formuler sur un autre aspect du problème me sont inspirées par les déclarations et les arguments qu'a fait valoir hier mon excellent ami, l'honorable député de Broadview (M. Church). Ce qu'il a dit m'a porté à croire qu'il est protectionniste, et par protection il a semblé entendre les tarifs élevés en vigueur avant l'ouverture des hostilités. Il a ajouté que c'est sur la protection que devrait s'appuyer ce projet de loi, et que sans cet appui la mesure ne conduirait à absolument rien. Il a fondé son raisonnement sur les accords que nous signons actuellement avec d'autres pays et qui établiraient pratiquement le libre-échange, ce qui nuirait aux entreprises pouvant bénéficier de cette mesure. Ensuite, il a préconisé le retour à l'ère de la protection. Il est allé plus loin, affirmant que la Charte de l'Atlantique nuirait à l'application de ce bill et en sonnerait même le glas; il a appuyé cette affirmation sur le fait que la Charte de l'Atlantique propose l'abolition des tarifs douaniers pour le continent américain. Il a fait spécialement allusion aux paragraphes 4 et 8 de ce document, qu'il serait peut-être utile de consigner dès maintenant au compte rendu. Voici le paragraphe 4:

Ils s'efforceront, sous réserve du respect des obligations déjà contractées par eux, de favoriser l'accès pratique de tous les Etats, grands ou petits, vainqueurs ou vaincus, sur un pied d'égalité, au commerce et aux matières premières du monde, dont ils ont besoin pour la prospérité de leur économie.

Le paragraphe suivant mentionné par l'honorable député est le paragraphe 8 que voici:

Ils croient que toutes les nations du monde, pour des raisons tant pratiques que morales, doivent enfin renoncer à l'emploi de la violence. Puisque aucune paix ne saurait durer à l'avenir si des Etats qui menacent ou peuvent menacer d'agression hors de leurs frontières continuent d'user d'armements de terre, de mer ou d'air, ils croient que le désarmement de ces Etats est indispensable, en attendant l'institution d'un système général et permanent de sécurité universelle. De même, ils favoriseront et appuieront toutes les autres mesures pratiques qui allégeront le fardeau des armements, dont sont écrasés les peuples amis de la paix.

M. l'Orateur, qu'on me permette d'affirmer, après lecture de ces deux paragraphes et après

[Mr. McIlraith.]

avoir entendu les arguments de l'honorable député, que l'ancien ordre des barrières douanières est passé. Il n'est probablement pas à propos de discuter cette question au cours du débat sur le bill que la Chambre étudie présentement, mais je ne puis laisser passer cette occasion sans exprimer l'opinion que l'ancien ordre est passé. Non seulement ai-je confiance qu'il en est bien ainsi, mais je ne voudrais pas que par le silence ni la Chambre ni moi-même nous ne laissions entendre que nous approuvons la déclaration de l'honorable représentant de Broadview à ce sujet. S'il est une chose que l'histoire des dix dernières années a démontrée c'est bien que ces opinions sur la protection douanière et les restrictions commerciales ne sont plus défendables et ont disparu.

Une VOIX: A jamais.

M. McILRAITH: Oui, à jamais; et la jeunesse verra à ce qu'elles ne ressuscitent pas. Plus encore, les membres de nos armées qui doivent bénéficier des dispositions de ce projet de loi assureront la disparition de l'ancien ordre. En effet, c'est la certitude que nous nous détournerons des principes de l'avant-guerre et des conditions de l'ancien ordre et l'espoir d'un ordre nouveau, qui nous soutiendront dans les heures difficiles de l'avenir et nous inspireront l'activité accrue qui nous est nécessaire.

M. F. D. SHAW (Red-Deer): Je ne pense pas qu'on ait à s'excuser de parler trop longuement quand des questions aussi importantes que celles de la réintégration et de la reconstruction sont à l'étude. J'ai écouté avec un vif intérêt les divers points de vue exprimés par les honorables députés des deux côtés de la Chambre. Je félicite en particulier l'honorable député de Trinity (M. Roebuck) pour son magnifique exposé. J'espère qu'il fera pression sur ceux avec qui il est en relations de l'autre côté de la Chambre afin qu'ils comprennent et apprécient son point de vue à sa juste valeur.

On a exposé deux points de vue en ce qui touche à la réintégration, ou mieux peut-être, au débat qui a trait à la réintégration. D'une part, il y a ceux qui croient qu'on ne devrait pas étudier ces questions à l'heure actuelle, car, disent-ils, nous perdrons peut-être la guerre et tous nos efforts en ce sens auront été vains. Je partage l'optimisme de l'honorable député de Davenport (M. MacNicol) qui affirmait hier qu'il n'est pas un défaitiste. Ne soyons jamais des défaitistes; car il nous faut remporter la victoire. Préparons donc, dès maintenant, l'après-guerre.

D'autre part, il y a ceux qui croient que c'est maintenant qu'il importe de nous préparer pour l'après-guerre. C'est mon avis. Beau-